Bien vivre à Trois-Palis

Bulletin municipal
Janvier 2024 n°32

Info pratiques :

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 8h- 12h 13h30 - 18h

Mardi : 8h - 12h

Mercredi : 13h30 - 18h

Jeudi : 8h - 12h

Vendredi : 8h - 16h30

CONTACT

05 45 91 05 19

mairie.troispalis@wanadoo.fr

www.trois-palis.fr

Edito

Un second semestre riche au retour des congés, avec le festival de Jazz qui a remporté à nouveau un joli succès, la randonnée organisée par le comité des fêtes avec l'appui de l'association des randonneurs de Linars sous un temps radieux, la collecte de déchets sur les voies de notre commune, initiée par le conseil municipal des jeunes et évidement trop fructueuse, le repas des ainées auquel hélas je n'ai pas pu assister pour raison de Covid, le marché artisanal de la fin novembre une nouveauté dans le programme annuel proposé par le comité des fêtes et enfin le goûter de Noël à destination des plus jeunes qui marque la fin de l'année dans la gaité. Autant d'occasion de nous rencontrer et d'échanger.

Et bien sûr, sujet de toutes nos attentions, la poursuite des travaux du bourg qui a métamorphosé la place de l'église et ses abords. Ceci dans un strict respect du budget prévisionnel avec un solde final en moins-value de quelques centaines d'euros. L'expérience et le retour d'autres communes montrent que c'est assez exceptionnel dans des marchés publics de cette ampleur et mérite d'être relevé.

Cela reflète à la fois, sans aucun doute, du sérieux des estimations du bureau d'étude, de la qualité de la conduite du chantier par la Colas et de la volonté de nos élus de maitriser le budget.
Seule ombre au tableau, une météo qui nous a été très favorable tout au long du chantier mais qui dans les quinze derniers jours s'est rattrapée par des pluies incessantes qui n'ont pas permis de finir dans les délais que nous avions prévus. Mais honnêtement, quand on voit le désastre qui s'est abattu sur le Pas de Calais et les tragédies pour nombre de nos concitoyens qui s'en sont suivi nous ne pouvons pas décemment nous plaindre.

Il est à souhaiter que 2024 soit plus clémente que cette année écoulée où le globe outre les affrontements humains a été le théâtre de nombreuses autres catastrophes, incendies, tremblements de terre, sécheresses et inondations…
Le conseil municipal et moi-même faisons le vœu que l'année prochaine nous apporte à tous un peu plus de sérénité.

Souvenirs, souvenirs...

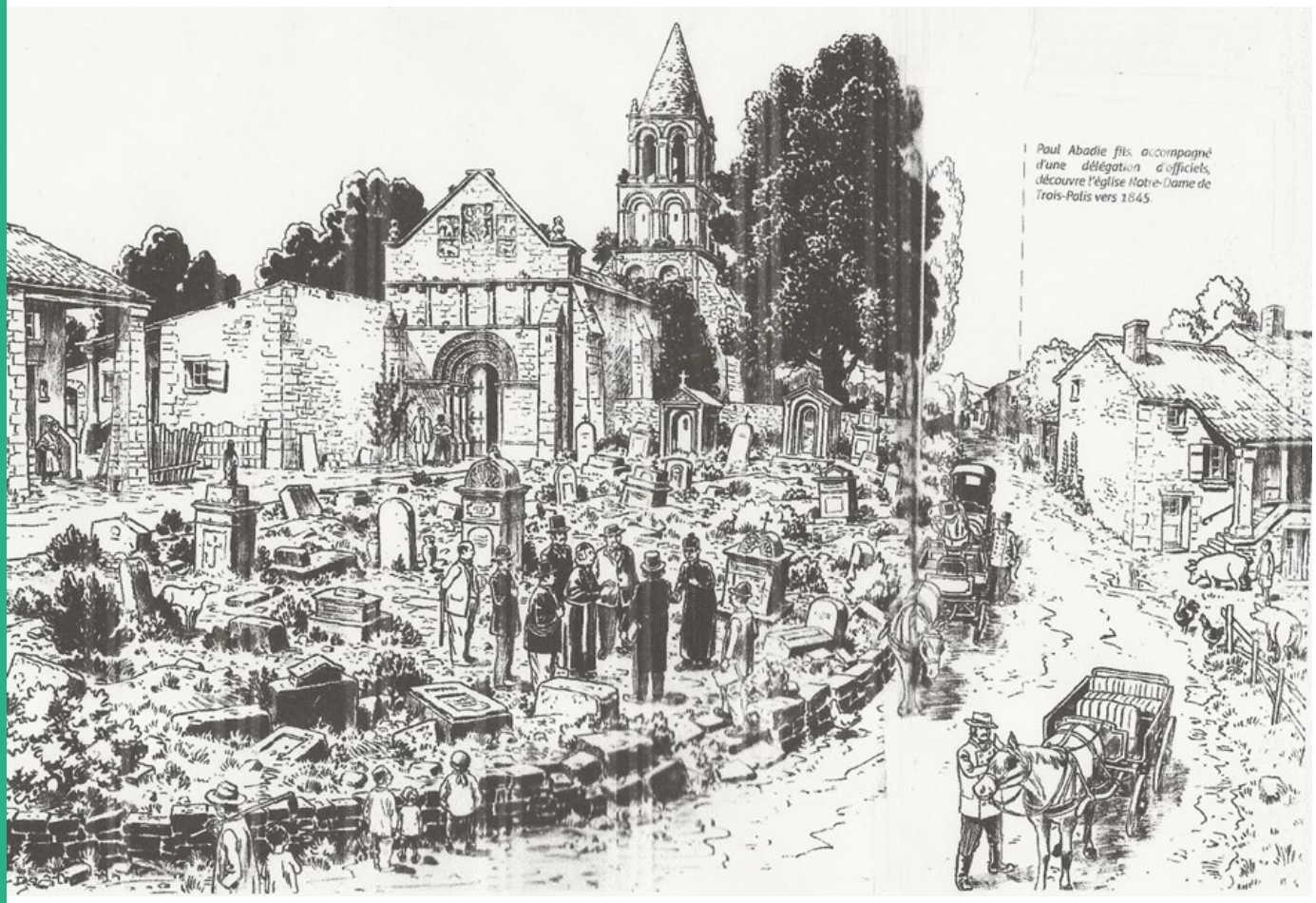

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons une lithographie de 1845 de notre belle place principale avec l'Eglise romane Notre-Dame du XIIe siècle qui a été classée monument historique le 12 juillet 1886.
Vous remarquerez devant celle-ci un cimetière non arboré, avec son petit muret d'enceinte, qui lui existe toujours aujourd'hui.

Ce dessin nous a généreusement été remis par Monsieur René MICHAUD qui réside depuis toujours dans notre belle commune de Trois Palis.
N'hésitez pas à nous communiquer vos documents qui pourront enrichir notre mémoire collective et illustrer notre bulletin communal.

Nous vous remercions à l'avance…

Travaux du bourg

Les travaux du bourg ont repris à la rentrée de septembre avec la pose des pavés laissant entrevoir ce qu'allait donner le rendu final de l'aménagement. Voir un projet sur plan, tout aussi détaillé soit-il, est une chose, le voir réalisé en est une autre.

Sans trop nous avancer, nous pouvons être fiers d'un résultat qui fait l'unanimité dans le conseil et parmi nos administrés qui nous ont parfois rejoints lors des réunions de chantier. Certains assidus, d'autres plus occasionnellement, ce furent des temps d'échanges constructifs où l'on a pu expliquer le projet ; que ce soit sur les directives de l'Architecte des Bâtiments de France, les choix du bureau d'études ou encore les contraintes et solutions techniques.

En parallèle, un projet d'aménagement foncier doit voir le jour au printemps sur la gauche de la rue du bourg en face de l'impasse des Grands Champs. Aussi nous avons choisi de ne pas réaliser le tapis d'enrobé sur ce tronçon de voirie pour ne pas le voir dégradé par des tranchées d'ici quelques mois.

Il nous tarde donc le printemps pour que cette dernière phase soit réalisée et surtout pour voir le rendu final de l'aménagement avec le démarrage de la végétation dans les nombreux massifs qui vont donner leurs touches finales au renouveau de notre bourg.

Cérémonie de commémoration

105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Comme à l'accoutumé nous avons invité nos concitoyens ainsi que les enfants du Conseil municipal des Jeunes à la cérémonie de commémoration du 105e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts.

Ceux-ci ont honoré nombreux la mémoire de nos soldats « Morts pour la France » et ont participé au dépôt de gerbe.

En clôture de cette cérémonie, un vin d'honneur a réuni nos concitoyens pour un moment convivial dans la salle du conseil de la mairie.

Succès intemporel du repas des Aînés

A l'invitation du conseil municipal, la salle du foyer a été le théâtre le 21 octobre 2023 de l'incontournable repas des Ainés, qui a ravi tous les convives.

Lors de son discours de bienvenue, Eddie WOJCIECHOWSKI, premier Adjoint au Maire, a remercié l'assistance de sa présence en grand nombre afin de partager ce moment convivial.

En présence d'une partie du Conseil municipal, dans un moment de grande émotion, ils ont souhaité évoquer la mémoire de Madame Brigitte POMMERAUD, Adjointe au Maire, disparue cette année et de Monsieur Dominique BERNARD, Professeur de Lettres, victime du terrorisme.

Cette journée festive s'est terminée par des remerciements nourris aux organisateurs et au personnel de cuisine pour la qualité et la présentation du repas.

Opération « commune propre »

Dimanche 1er octobre, sous un soleil resplendissant, s'est déroulée la journée de ramassage des déchets organisée par le conseil municipal des jeunes de Trois Palis (CMJ).

Depuis le début de leur mandat, les jeunes ont travaillé sur différents sujets intéressant la commune. Ils ont également participé à différentes manifestations et s'étaient fixés deux objectifs : améliorer l'aire de jeux à côté de l'école et organiser une journée de ramassage des déchets.

Ces deux projets ont été retenus par un vote à l'issue d'une séance de remue-méninges qui a vu émerger une dizaine de projets dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'environnement, les actions socio-culturelles, etc.
Menés en parallèle pendant plusieurs conseils (à raison d'une séance mensuelle d'une heure et 15 mn) ces actions ont donner lieu à des débats animés, des consultations techniques, des évaluations de coûts, bref tout ce qui fait la vie d'un conseil municipal.

Une fois fixée la date, chacun s'est chargé d'une mission particulière pour : assurer la communication par voie d'affiches et de prospectus distribués dans toutes les boites aux lettres de la commune, définir et la reconnaître des itinéraires, et enfin confectionner des gâteaux qui ont régalé grands et petits à la fin de la manifestation.

Une cinquantaine de participants se sont présentés dès 14h00 à la mairie. Deux groupes ont été constitués. Equipés de sacs, de gants ils sont partis dans deux directions opposées par les routes et chemins. Des gros déchets encombrants n'ont pas pu être enlevés mais après environ une heure de balade, 30 kg de déchets ont été récoltés : bouteilles de verre et plastique, mégots, pièces plastique et métal, papier, carton, cannettes en aluminium entre autres.

De l'avis général, les zones urbaines sont plus souillées que les chemins forestiers mais nous déplorons tous qu'à proximité de notre beau fleuve ces résidus puissent un jour finir dans l'estomac des poissons qui garnissent les étals de nos commerces !

Le goûter préparé et organisé par les jeunes du CMJ a clôturé ce bel après-midi citoyen par un sympathique moment de convivialité durant lesquels les administrés ont pu faire connaissance et échanger leurs impressions.

Nul doute, que nos jeunes auront à cœur de renouveler cette expérience en 2024 pour relever un challenge de participation et de volume de déchets dont nous débarrasserons notre beau paysage.

Nous vous attendrons nombreux lors de la prochaine édition !!

Code de l'urbanisme : mur de façade et de clôture

Nombreux sont les témoignages soulignant le non-respect de certaines règles, ou plutôt d'obligations, en matière de Code de l'urbanisme dans notre commune. Il est certain qu'en centre bourg, tout comme au sein de nouveaux lotissements, les façades et autres murs non crépis, parfois délibérément laissés à nu, portent attente à l'esthétisme architectural.

Cette sensibilisation municipale suit la règle du Code de l'urbanisme qui astreint les propriétaires à crépir leurs façades et leurs murs de clôture, dans l'année qui suit leur construction. L'article 11-3 du plan local d'urbanisme dit : « L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts, briques creuses, parpaings… est interdit ».

Nous comptons sur le civisme de chacun pour réaliser ces travaux dans les meilleurs délais et vous remercions par avance.

1er Marché Artisanal : Large Succès populaire

Le Comité des Fêtes a organisé le 25 novembre 2023 le 1er Marché Artisanal dans la salle du foyer de Trois Palis en présence d'un grand nombre d'exposants.
Au fil des stands, on trouvait gourmandises, scrapbooking, objets de décoration, jeux d'hier et d'aujourd'hui, ainsi que de nombreuses idées cadeaux en prévision des fêtes de fin d'années.
Le Président du Comité des Fêtes Monsieur Philippe CÔME a souligné l'extraordinaire fréquentation bien au-delà de notre commune qui l'engage à organiser une 2e édition également dans la salle du conseil.

Les exposants satisfaits de cette productive journée ont déjà exprimé le souhait de revenir l'année prochaine et d'autres se sont déjà manifestés.

Aide d'Urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

La loi créant une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales a été adoptée à l'unanimité le 28 février 2023 dernier et est entrée en vigueur le 1er décembre 2023.
Cette réforme avait préalablement été portée par la sénatrice du Nord, Valérie LETARD, pour faire face à la forte hausse des violences conjugales entre 2020 et 2021. Cette nouvelle loi permet de mettre en place une aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC).

En 2021, c'est plus de 208 000 cas de violences conjugales qui ont été recensés dont 87% des victimes étaient des femmes. Cela représente une hausse de plus de 21% d'enregistrements de violences conjugales par rapport à 2020. Il faut savoir que moins d'une victime sur quatre ose porter plainte contre son bourreau. Sur les 145 personnes tuées par les partenaires ou ex-partenaires, 23 étaient des hommes.

En quoi consiste l'aide d'urgence ?

L'AVVC est une aide financière versée par la Caf, destinée à soutenir les victimes pour les aider à quitter leur foyer dans lequel elles subissent des violences. Elle peut se présenter sous la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt, selon la situation familiale et le nombre d'enfants à charge du demandeur.
En cas de versement sous forme d'un prêt, la loi prévoit que c'est à l'auteur des violences de prendre en charge le remboursement du prêt, s'il est reconnu coupable à l'issue de la procédure pénale.

Qui peut y prétendre ?

L'aide s'adresse à toute personne victime de violences conjugales commises par son conjoint, son concubin ou son partenaire de pacs. Il n'existe pas de condition de genre ou d'âge : femme comme homme, adultes majeurs ou mineurs émancipés peuvent être concernés par ce dispositif d'aide. Peu importe également la composition familiale du foyer. Il n'est pas non plus nécessaire d'être allocataire afin de bénéficier de l'AVVC. En revanche, le demandeur doit impérativement être en situation régulière sur le territoire français, tous titres de séjours confondus, à l'exception du visa de tourisme.

L'aide est-elle soumise à des conditions ?

Les ressources ne sont pas une condition d'attribution mais entrent en compte dans le calcul du montant de l'aide qui sera versée (une personne avec des ressources élevées percevra une aide moins conséquente qu'une personne avec moins de revenus). La composition familiale influe aussi le montant de l'aide.
Le versement de l'aide peut se faire de manière rétroactive dans la limite de 12 mois, sous condition d'une preuve d'attestation de violence. La victime peut alors avoir déjà quitté la personne violente pour entamer les démarches de demande d'aide.
sur l'espace Mon Compte est nécessaire pour affecter le recalcul des droits en tant que personne célibataire ou parent isolé.

Comment se déroule la démarche ?

Afin de bénéficier de l'aide, la victime doit prendre contact avec la Caf afin de monter son dossier. Elle peut alors faire le choix d'être accompagnée par une association ou un tiers tout au long de la démarche. La demande s'effectue via un document PDF remplissable en ligne à transmettre à la Caf du département du demandeur (une version papier est également disponible). Elle doit être accompagnée d'une attestation de violence de moins d'un an, sans quoi aucun versement ne sera possible. Le versement de l'aide ne fait pas acte de séparation auprès de la Caf : un changement de situation sur l'espace Mon Compte est nécessaire pour affecter le recalcul des droits en tant que personne célibataire ou parent isolé.

GRANDANGOULÊME S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ
ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

CONTACTS LOCAUX

Victimes de violences conjugales
N°DÉPARTEMENTAL GRATUIT
08 00 16 79 74 7j/7et 24h/24

Accueil de jour départemental pour les victimes de violences conjugales
05 45 38 51 33

PRÉVENTION EXCISION ET MARIAGES FORCÉS :

Femmes Solidaires Charente : 06 43 83 24 65
Femmes-solidaires.org

ACCÈS AUX DROITS :

Tribunal d'Angoulême : 05 45 37 11 00

France Victimes : 05 45 37 11 11
francevictimes16@gmail.com

Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles C.I.D.F.F
05 45 92 34 02
cidff.charente@cidff16.org

CAF : www.caf.fr
Rubrique «rendez-vous» motif «séparation»

ADHEOS Défense des droits des minorités sexuelles / LGBTI : 05 45 92 98 55 /
06 26 39 66 13

HÉBERGEMENT/LOGEMENT :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social C.H.R.S : 05 45 38 86 99 (gratuit)

Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
Conseils juridiques : 05 45 93 94 95

SANTÉ :

Centre départemental de santé sexuelle
05 16 09 76 95

Planning familial de Charente
07 68 29 36 79

Centre Hospitalier d'Angoulême
05 45 24 40 40

Centre Hospitalier Camille Claudel
05 45 67 58 00 - Unité d'accueil et d'orientation

La maison des ados 16
05 45 94 97 81
maisondesados16@gmail.com

Service de santé étudiante
05 45 67 02 34

SOCIAL :

Maisons départementales des solidarités sur le GrandAngoulême :

Angoulême Ma Campagne : 05 16 09 51 15
Angoulême La Grande Garenne : 05 16 09 51 16
Angoulême Victor-Hugo : 05 16 09 51 11
Soyaux : 05 16 09 51 10
La Couronne : 05 16 09 51 17
Gond-Pontouvre : 05 16 09 51 30
Ruelle-sur-Touvre : 05 16 09 51 31

Le CCAS de votre commune
(s'adresser à sa mairie)

Famili'Bulle Maison des parents :
05 86 55 00 29

Grand Angoulême

NUMÉROS D'URGENCE

18 **Sapeurs Pompiers**

17 **Police Gendarmerie**

15 **SAMU**

112 **Numéro d'appel d'urgence**

114 **Numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler**
Envoi SMS

CONTACTS NATIONAUX

arretonslesviolences.gouv.fr
Signalement en ligne

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

3919 ARRÊTONS LES VIOLENCES
Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés

0800 05 95 95
Viols femmes Informations (CFCV)

Aide aux Victimes, numéro national 7j/7
ou par mail **victimes@france-victimes.fr**

116 006 Numéro d'aide aux victimes

Permanence téléphonique pour les auteurs de violences conjugales tous les jours de 9h à 19h

08 019 019 11

Numéro national contre la maltraitance **3977**

Enfants en danger **119**

Plateforme d'écoute pour les victimes d'inceste
0 805 802 804 **www.ciivise.fr**

Plateforme d'écoute cyber harcèlement
3018 7j/7

RETROUVEZ TOUS LES NUMÉROS
SUR LE SITE DE GRANDANGOULÊME.FR

JAZZ(S) A TROIS PALIS 2023 par l'association L'AFFICHE

IMPERIAL 4TET « ALL INDIANS ? » (photo Laurent Mazzaggio)

A JAZZ(S) A TROIS PALIS, une musique qui se joue des modes, des courants ou des « valeurs confirmées »...
« Dans ce domaine, ils ne sont pas forcément nombreux, ces rendez-vous qui sortent des sentiers battus, où l'on est à peu près sûr de ne pas retrouver les six ou huit affiches qui ont dominé les scènes de l'été. Parmi eux, pour la cinquième année consécutive, le festival Jazz (s) à Trois-Palis, porté par L'AFFICHE dont le batteur Bruno Tocanne est le directeur artistique (...) La musique qui s'échappe de ces concerts n'a rien de banal ou de déjà entendue. Une musique qui se joue des modes, des courants ou des valeurs « confirmées » pour s'en aller, au contraire, dénicher des formations et des artistes de haute volée, bien vivants mais trop souvent laissés de côté (…) Au-delà de ces affiches, ce festival à l'écart et qui sait cultiver sa différence vaut aussi pour son ambiance, sa faculté de réunir des spectateurs y compris venus parfois de loin pour goûter à ces musiques innovantes d'aujourd'hui (...)

Miser avant tout sur la créativité et sur une volonté constante d'amener musique, culture et ouverture sur le monde en tous lieux, même les plus à l'écart. Mais plus encore, loin de se fondre dans les tendances du moment, dans les courants musicaux dominants, s'appuyant sur des formations ou des artistes consacrés, ils ont pour point commun de suivre leur propre démarche. » D'après Jean Claude Pennec, journaliste à Jazz in Lyon.

EDITION 2023, la 5ème!

Pour nous l'organisation d'un festival est avant tout une histoire humaine, une histoire de rencontres, d'échanges et d'émotions partagées. A une époque plus que troublée et face à une industrie culturelle écrasant tout ce qui ne lui ressemble pas sur son passage, ces moments suspendus d'une grande convivialité prennent toute leur valeur et nous sommes fiers de pouvoir les proposer à Trois Palis.

En 2023 « Jazz(s) à Trois Palis » a été au delà de ses prévisions en matière de fréquentation et de recettes de billetterie.

La soirée « Soirs Bleus » incluse dans le festival mais portée par la mairie de Trois Palis et en majeure partie financée par GrandAngoulême reste très importante pour l'ensemble du festival car sa gratuité et la promotion qui en est faite nous amènent un public plus nombreux et diversifié. Beaucoup découvrent par ce biais des musiques haut de gamme très peu médiatisées dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, et certains n'hésitent pas à prendre des billets pour les autres jours. Le succès d'IMPERIAL 4tet avec son répertoire « All indians ? » devant une salle bondée aura ainsi largement contribué à la réussite de la suite de cette édition.

La ballade commenté organisée par Pays d'art et d'histoire avant ce « soir bleu » contribue également à cette ouverture vers de nouveaux publics, en plus de faire découvrir une partie de la commune (Ballade de l'église au foyer communal en passant par les bords de Charente). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des Journées du Patrimoine, ce qui a été une volonté de notre part dès le début afin de mettre en relation patrimoine et création d'aujourd'hui.

Les concerts gratuits à l'église sont devenus une sorte de « marque de fabrique » du festival et sont toujours très attendus de par le fait qu'il s'agisse de solistes de haute volée jouant sans aucune sonorisation, l'acoustique de cette église se prêtant parfaitement à l'exercice pour un certain nombre d'instruments.

Nous en voulons pour preuve les trois soirées consacrées aux « suites pour violoncelle seul » de J.S Bach organisées par l'association « L'AFFICHE » au mois d'août dans cette même église qui accueillait le violoncelliste Vincent Courtois, désireux de revenir tester en public ces suites dans cette église dont l'acoustique l'avait tellement séduite.

Se sont produits en solo pendant le festival: Joachim FLORENT (contrebasse) – Morgane CARNET (saxophones) – Daniel ERDMANN

Les concerts du samedi soir et du dimanche en fin d'après midi au foyer communal ont également fait recette, même si l'on note toujours une petite baisse de fréquentation le dimanche par rapport aux autres jours.
Samedi : La comédienne Anne ALVARO (voix) avec François CORNELOUP (sax) / le duo Céline BONACINA (sax, voix) – Laurent DEHORS (cla, sax, cornemuse)
Dimanche : Daniel ERDMANN (sax), Vincent COURTOIS (violoncelle), Robin FINCKER (saxs) - « Nothing Else ».

Comme chaque année la moyenne de fréquentation se situe légèrement au dessus de la précédente. On peut constater avec plaisir une présence plus importante d'habitants de la commune.

La présence de la fédération de labels indépendants « Les Allumés du Jazz » avec un stand de disques, revues et livres, permet au public de découvrir des musiques enregistrées peu diffusées tout en créant un pôle de convivialité, tout comme le le fait d'offrir une petite restauration et des boissons sur place.

Le bilan s'avère donc très positif pour une 5° édition, les retours du public, des médias, des artistes et des bénévoles étant plus qu'encourageants. Ce festival contribue en outre à donner une image positive et dynamique de notre commune au niveau régional, national et au delà.

Malgré tout l'équilibre reste précaire, organiser un festival privilégiant la qualité artistique et une juste rémunération des artistes avec peu de moyens financiers et techniques est toujours (et plus que jamais) un pari risqué. Les aides du département, de l'agglomération et de la mairie nous sont précieuses et les partenariats avec la fédération de labels indépendants « Les Allumés du Jazz » et avec Pays d'Art et d'Histoire, en plus de ceux avec certains médias en ligne, nous aident à la faisabilité de cet événement qui, en seulement quelques années semble avoir pris toute sa place dans le paysage culturel charentais et au delà.

Nous avions jusqu'à maintenant une aide de la SPEDIDAM mais celle ci exige maintenant un montant minimum de budget artistique équivalent à 2 à 3 fois le notre.... Là comme pour beaucoup de nos interlocuteurs (CNM, Région....) on constate une volonté manifeste d'exclure des aides les festivals (ou lieux de diffusion) avec des « petits » budgets, préférant défendre une certaine « industrie culturelle» (sic), sans tenir compte ni de la qualité artistique de nos propositions, ni de leur intérêt sur le plan du lien social. Seules les grosses structures ont encore droit aux aides de ces organismes. Heureusement certaines collectivités locales (mairies, départements, agglomérations) continuent à croire à cette notion de culture de proximité.

L'achat d'une estrade digne de ce nom, d'un rideau de fond de scène et, cette année, de deux projecteurs par la mairie, en plus de son soutien moral et financier, sont des éléments tout à fait importants dans la réussite de ce festival « pas tout à fait comme les autres ».

L'équipe de **L'*A*FFICHE** pour Jazz(s) à Trois Palis

JAZZ(S) À TROIS-PALIS

Le festival a été annoncé, entre autres, par
FRANCE MUSIQUE – Alex Duthil / Open Jazz
FIP
LA CHARENTE LIBRE (article de présentation - interview + Les coups de cœur)
JAZZ MAGAZINE
CITIZEN JAZZ
CULTURE JAZZ
SORTIR !
...

Des comptes rendus du festival ont été publiés, entre autres, par
JAZZ MAGAZINE (Xavier Prevost)
CULTURE JAZZ(Yves Dorsion)
JAZZ'IN LYON (JC Pennec)
LA GAZETTE BLEUE – Action Jazz (Anne Maurelet)

Toutes ces chroniques sur le site
SITE FESTIVAL https://www.jazzsatroispalis.com/
PAGE FACEBOOK du festival https://www.facebook.com/profile.php?id=100064538962431

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

A compter du 1er janvier 2024, le tri à la source des déchets alimentaires devient obligatoire. Cette obligation s'applique à tous : producteurs publics et privés, détenteurs, les ménages, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets. En d'autres termes, les déchets alimentaires seront interdits dans les sacs ou bacs noirs.
Cette interdiction concerne depuis de nombreuses années les végétaux qui sont interdits dans les sacs et bacs noirs conformément au règlement de collecte en vigueur.

A compter du mois d'octobre 2022, ce sont près de 150 bornes à déchets alimentaires qui ont été installées sur les 18 communes concernées par la première vague d'équipement. Près de 400 bornes supplémentaires ont été installées sur le reste des communes de Grand Angoulême courant 2023.

Déchets acceptés dans les bornes :

- Barquettes de viande et/ou poisson périmé avec emballage plastique ou papier
- Jambon
- Carcasse de poulet
- Conserve ou bocal périmés (sans contenant)
- Coquilles d'œufs
- Petits os (pas plus gros qu'une côte de bœuf)
- Reste de coquillage cuisiné (avec l'intérieur du coquillage)
- Laitages périmés avec emballage plastique ou papier (exemple : pack de pots de yaourt)

Déchets tolérés dans les bornes :

- Sachets de thé
- Essuie-tout-usage
- Marc de café
- Epluchures de légumes
- Agrumes
- Fruits...

Déchets refusés dans les bornes :

- Couches bébé
- Serviettes hygiéniques, protections périodiques...
- Coquilles d'huîtres (déchèterie)
- Coquilles de moules vides
- Capsule de café en aluminium
- Excréments canins ou félins
- Litière pour animaux
- Animaux de compagnie
- Cendres
- Sacs biodégradables
- Vaisselle compostable
- Boîte à œufs
- Coquillages avariés (si de contenu est présent et pas uniquement la carapace ou la coquille)
- **Emballages en verre** (bouteille, pots et bocaux) - une fois vidés, ils sont à déposer dans une colonne à verre aérienne ou enterrée
- **Emballages métalliques (**boite de conserve, canette, etc...) - une fois vidés, ils sont à déposer dans votre sac ou bac jaune

Panique au cimetière

Sous le ciel pluvieux et gris qui étendait sa mélancolie sur le cimetière, une panique silencieuse s'insinuait entre les tombes. Tout commença par une simple demande d'information sur une concession, noyée dans les méandres d'archives papier récalcitrantes. Les élus de la mairie, arborant une confusion palpable, se lancèrent dans une quête labyrinthique à la recherche du bon emplacement.

Les gouttes de pluie, tels des témoins muets, accompagnaient leur errance entre les sépultures. Chaque feuillet de papier semblait résister à la compréhension, comme si les esprits du passé s'amusaient à brouiller les pistes. La frustration grandissante des élus était en harmonie avec le temps maussade qui régnait.

Cependant, dans ce tumulte d'égarements, un éclat d'innovation vint rompre la monotonie. Un nouveau logiciel, fraîchement adopté par la mairie, s'annonça comme la lueur d'espoir tant attendue. L'archivage numérique se substitua aux dédales de paperasse, apportant avec lui un souffle de modernité. Plus qu'un simple remède, c'était un moyen de gagner du temps précieux.

Désormais, les élus pouvaient naviguer virtuellement parmi les concessions, évitant les dédales physiques du cimetière. La recherche du bon emplacement se transforma en une quête numérique, simplifiée par des QR codes qui guidaient les habitants égarés. Les tombes, autrefois le théâtre d'une confusion morose, retrouvèrent leur quiétude, tandis que les élus souriaient devant l'efficacité du progrès.

La pluie, loin de ternir cette journée, semblait s'éclaircir, symbolisant le passage d'une ère de perplexité à une ère de facilité. Ainsi, le cimetière, jadis plongé dans le chaos des papiers dispersés, devint le reflet d'une harmonie retrouvée, bercé par le doux murmure numérique de l'innovation.

Passation d'expérience entre agents technique

Après plus de 40 années au service de la commune, Paul Gaillard, fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Rentré en tant qu'agent technique remplaçant le 1er août1983, il fut titularisé le 1er mars 1984.

Nous le remercions pour toutes ces années pendant lesquelles il a été un pilier essentiel de notre vie communale. A l'opposé de la caricature franchouillarde de l'employé communal qui fait trop souvent de l'ombre au mérite de ceux qui œuvrent pour notre bien être à tous, Paul a su se faire apprécier part sa grande polyvalence doublée d'un perfectionnisme hors pair qui lui a valu la pleine confiance des élus qui se sont succédés au fil de sa carrière.

Sa grande autonomie et son sens de l'initiative dans l'entretien et l'embellissement de notre commune ont été pour nous source de confort et de satisfaction. Nous lui disons aujourd'hui un grand merci pour toutes ces années au service de tous et l'assurons de toute notre reconnaissance et notre gratitude.
Paul, nous vous souhaitons une belle retraite sachant que vous ne manquez pas de hobby et d'imagination tel que nous avons pu le constater dans les différents salons artisanaux où vos réalisations forcent l'admiration des visiteurs tel que ce fut le cas en novembre à Trois Palis.

Nous souhaitons la bienvenue à Thomas Joubert notre nouvel agent technique qui a la charge de remplacer Paul Gaillard. Même si l'adage dit que nul est irremplaçable la marche est haute. Mais nous avons une totale confiance dans la motivation et les qualités professionnelles de Thomas pour pouvoir relever ce défi. Nous lui souhaitons une belle carrière au sein de notre commune.

Association PATACHOU

Les samedis 2 et 9 décembre 2023, l'Association PATACHOU a proposé aux enfants et aux parents de la commune, deux séances d'activités créatives pour préparer les fêtes de fins d'année.
14 enfants accompagnés de leur famille ont laissé libre recours à leur imagination pour se rendre créatifs.
Le matériel, essentiellement basé sur le thème de la forêt, a été gracieusement fourni par l'association.
Boules de Noël, couronnes décorées, sapins de bois, coloriage collectif ont donc vu le jour dans la bonne humeur, le partage et la bienveillance.
Accompagnés de café ou jus d'orange, l'ambiance y été agréable.
Nos artistes étaient fiers de leurs créations. Certaines mêmes ont été laissées pour décorer la salle du foyer où s'est déroulé l'arbre de Noël de la commune, la semaine suivante.
Une initiative qui méritera d'être reconduite l'année prochaine. La Présidente de l'Association tient à remercier les participants et espère bien, les retrouver l'année prochaine.

L'arbre de Noël

Le Samedi 16 décembre 2023, la municipalité de Trois palis fêtait son arbre de Noël.
C'est important de pouvoir partager un moment de convivialité et de partager en cette fin d'année bien difficile pour beaucoup.
Une ambiance cosy et décorée avec beaucoup de réflexions et de bonnes volontés ont porté ce moment dans le monde charmant des animaux de la forêt.
Les décorations créées par les enfants et les parents durant les séances d'activités proposées par l'association PATACHOU ont fièrement participées à la beauté du lieu.
A travers deux histoires contées de Thierry DEDIEU, les petits et les grands ont écouté attentivement le message de bienveillance et de partage qu'inspire cette période de Noël.
Pour amplifier ce moment de douceur, des livres, beaucoup de livres « cherche et trouve » étaient mis à disposition des invités. La complicité et le bonheur de jouer avec ses enfants étaient bien présents.
On a tous joué comme des enfants.
Les goûter de Noël a eu un franc succès ! Mais l'invité le plus attendu est venu, la malle chargée de cadeaux et de friandises.
Les 69 enfants présents ont acclamé le Père Noël. Et contre toute attente, c'est le Père Noël qui avait des étoiles pleins les yeux.
Le Conseil Municipal des Jeunes lui a remis un panier garni bien mérité.
Tous les enfants sont repartis avec leur joli livre de « cherche et trouve » pour poursuivre, à la maison, ce moment si précieux d'amusement.
Nous remercions toutes les familles d'être venues si nombreuses.

Comités des fêtes 2024

Samedi 17 Février à 13h30 : concours de belote foyer communal.
Samedi 23 Mars 20h30 : récital chant « Barbara Moustaki » foyer communal
Mercredi 01 Mai à 09h00 : marche départ parking des écoles et à 12h30 repas au foyer communal.
Dimanche 23 juin journée : foire gourmande bourg de Trois-Palis
Samedi 07 septembre 13h30 : jeu de boules parking des écoles et à 20h30 repas grillades foyer communal.
Dimanche 29 septembre à 09h00 : marche départ parking des écoles et à 19h30 repas grillades foyer communal.
Samedi 26 octobre 19h30 : repas à thème foyer communal.
Samedi 23 novembre : journée exposition artisanale foyer communal et salle mairie

Trois-Palis